

ASSEMBLÉE NATIONALE

**PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)**

Commission	
Gouvernement	

N° 789

AMENDEMENT

présenté par

M. Dufau, M. Armand, Mme Arrighi, M. Barusseau, M. Bouloux, Mme Capdevielle,
M. Castellani, M. Colombani, M. Courbon, M. David, Mme Diop, M. Echaniz, M. Eskenazi,
M. Fégné, Mme Got, Mme Jourdan, M. Molac, M. Oberti, M. Pena, Mme Piron, Mme Poussier-
Winsback, M. Pribetich, M. Proença, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez et
Mme Thomin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9 QUATERDECIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
